

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - EXTENSION NIORT TECH, AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°2 POUR LE LOT 15, AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°3 POUR LE LOT 6B ET AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°4 POUR LE LOT 21

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - EXTENSION NIORT TECH, AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°2 POUR LE LOT 15, AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°3 POUR LE LOT 6B ET AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°4 POUR LE LOT 21

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les marchés ci-dessous, attribués dans le cadre de l'opération Extension Niort Tech :

- Lot n°6b – Couverture métallique – Bardage n°2024048, notifié le 10/07/2024 à l'entreprise LE LOREC GARANDEAU ;
- Lot n°15 - Peinture – ITE n°2024036 notifié le 21/05/2024 à l'entreprise SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE ;
- Lot n°21 – Réseaux divers – Aménagements extérieurs, n°2024041, notifié le 21/05/2024 à l'entreprise COLAS ;

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande publique qui dispose notamment que le marché peut être modifié lorsque des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial ;

Vu l'article R.2194-8 du même Code qui dispose notamment que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux ;

Vu l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres et que lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ;

Considérant d'autre part, la nécessité de poursuivre l'extension de Niort Tech en faisant réaliser les travaux complémentaires suivants sur les autres bâtiments dont le montant est repris dans le tableau ci-après :

- Lot n°6b : Traitement de l'étanchéité des joints de dilatation entre toiture neuves et murs existants
- Lot n°15 :
 - Pose de couvre-joints de dilatation de pliage alu entre les bâtiments de la banque et ceux de Niort Tech, côté patio Banque Populaire ;

- Suite à la décision de passer le local ménage du bâtiment A R+1 en local informatique, des travaux d'aménagement sont nécessaires : changement de porte, raccords de sol et de peinture, création d'un coffre coupe-feu ;
- Lot n°21 :
 - Mise au point globale des travaux d'aménagements extérieurs des gradins : complément de murets, changement de couleur de béton, raccordement réseaux EP, dallage complémentaire ;
 - Réaménagement des trottoirs des rues Rabelais et St Maixent, au droit du projet, Pose de nouvelles bordures adaptées et réfection des revêtements ;

Série d’avenant n°2

Lot n°	Désignation du lot	Montant initial du marché en €HT	Montant de l’avenant précédent en €HT	Montant l’avenant n°2	Montant HT du marché après avenants	% de variation
15	Peinture ITE	211 760,13 €	10 175,85 €	3 004,80 €	224 940,78 €	6,22 %

Série d’avenant n°3 :

Lot n°	Désignation du lot	Montant initial du marché en €HT	Montant des avenants précédents en €HT	Montant l’avenant n°3	Montant HT du marché après avenants	% de variation
6B	Couvertures métalliques	251 169,80 €	40 198,03 €	13 737,88 €	305 105,71 €	21,47%

Série d’avenant n°4

Lot n°	Désignation du lot	Montant initial du marché en €HT	Montant des avenants précédents en €HT	Montant l’avenant n°4	Montant HT du marché après avenants	% de variation
21	Réseaux divers	266 882,67 €	8 335,00 €	31 789,97 €	307 007,64 €	15,03%

Le montant total des travaux est ainsi porté de 8 496 525,65 € HT (marchés initiaux) à 8 482 655,44 € HT, soit une diminution globale des travaux pour ces avenants de - 0.16 %.

La Commission d’appel d’offres réunie le 2 juin 2026 a rendu un avis favorable pour les lots concernés.

Les crédits nécessaires pour réaliser l’opération sont inscrits au budget principal.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les avenants décrits ci-dessus pour les lots n°6b, 15 et 21 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».